

MARCILLÉ-INFOS

N°221 - NOVEMBRE 2022



Le mot du maire...

Les travaux pour le terrain multisports ont commencé...

Marcilléennes, Marcilléens,

Selon l'expression consacrée, le temps de toussaint, cette année, n'est pas au rendez-vous. Après la sécheresse, la douceur persiste et les saisons peinent à reprendre leur cycle normal.

Le recensement de la population arrive à grand pas. Du 19 janvier au 18 février, vous aurez la visite d'un agent recenseur chargé de vous aider dans la démarche. Vous aurez également la possibilité de vous faire recenser par internet.

La commémoration de l'armistice 1918 aura lieu le dimanche 13 novembre. La cérémonie sera précédée d'une messe, à 9h30, et suivi d'un verre de l'amitié, à la mairie.

Le CCAS organise son repas annuel le mardi 15 novembre, à la salle polyvalente. Un membre du CCAS passera chez vous afin de vous inscrire, si vous le souhaitez. Pour les personnes ayant moins de 70 ans, vous pouvez y participer en appelant la mairie au 02 99 43 67 34.

Le terrain multisports est en cours de montage, rue des loisirs. Cet équipement pourra être utilisé par tous, jeunes et moins jeunes, désireux de faire une activité sportive.

Enfin, l'exposition « Voyage au fil de la Seiche, avec Vick et Vicky », qui a débuté le 17 septembre, en présence des auteurs des archives départementales et du dessinateur Bruno BERTIN, va fermer le 22 novembre. Vous avez encore le temps de venir la découvrir, pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Laurent DIVAY, Maire.

La Mairie et l'Agence Postale Communale seront exceptionnellement fermées le lundi 31 octobre.



Atelier de NOËL

Le jeudi 3 novembre 2022

**Avis aux habitants de MARCILLÉ,
jeunes ou moins jeunes.**

**Le jeudi 3 novembre, un après-midi
peinture est prévu pour repeindre les
décor de Noël de l'an passé : sapin,
bonhomme de neige, barrière...**

**Rendez-vous à partir de 13h30, au 20 Grande Rue
(sous le porche).**

**Si vous possédez des restes de peinture rouge blanche
et verte, nous sommes preneurs...**

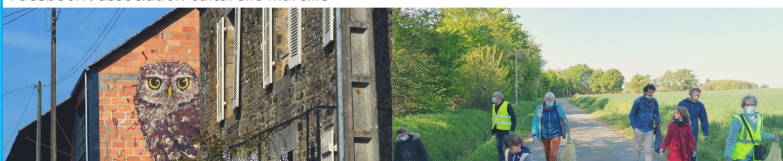
**Pour finir cet après-midi, nous partagerons un goûter.
Nous comptons sur vous...**



**L'ACM recrute !
Venez rejoindre l'équipe !**

L'ACM c'est l'association culturelle marcilléenne, c'est à dire ? art floral, cours de claquettes, cours de chant, événements culturels, concert, ciné plein air, festival...on s'adapte aux demandes, aux envies et on est libre de proposer, N'hésitez plus nous organisons notre assemblée générale en décembre, date officielle à venir !

contact : assoculturellemarcille@gmail.com
Adeline Grégoire : 06 74 39 80 27
Facebook : [association culturelle Marcillé](https://www.facebook.com/association.culturelle.marcille)



APE LOUISE BELLAYS



L'APE de l'école publique Louise Bellays organise une vente de sapins

Cette année encore, les sapins viendront de DOMAGNÉ (100% local).

Ils seront disponibles à partir de fin novembre 2022 (la date réelle de livraison vous sera communiquée dès que possible) et à récupérer à l'école.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez récupérer un coupon pour la réservation à la mairie, celui-ci sera à retourner pour le lundi 7 novembre dans la boîte aux lettres de l'APE ou à l'école.

Envoyez vos articles pour le Marcillé-Infos du mois de décembre, avant le 25 novembre 2022
Recevez le Marcillé-Infos par mail en envoyant vos coordonnées à communication@marcille-robot.bzh

Le procès-verbal de la séance du 8 Septembre est validé à l'unanimité.

Culture et Finances : Participation de la commune à l'œuvre d'art « étang d'art

Monsieur Le Maire explique que l'association « Etang d'art » œuvre pour la promotion d'un art environnemental principalement sur des étendues d'eau. Cette association, constituée d'artistes professionnels et bénévoles, souhaite installer de nouvelles œuvres sur différents territoires dont celui de Roche Aux fées Communauté et lui propose de devenir propriétaire d'une œuvre d'art créée et installée sur l'étang de Marcillé-Robert pour l'été 2023. Monsieur Le Maire explique que le projet a une double finalité car il a une vocation artistique mais également pédagogique. Monsieur le Maire explique que c'est un projet fédérateur et de valorisation du patrimoine naturel local. Il a été proposé en bureau communautaire que Roche Aux Fées Communauté acquiert une œuvre et en fasse la promotion au titre du développement culturel et touristique du territoire. Monsieur Le Maire explique que lors du bureau communautaire du 13 septembre, les élus ont proposé de commander une œuvre pérenne et de s'en porter acquéreur, en sollicitant une contribution de la commune accueillante à hauteur de 1.5 € par habitant afin de l'impliquer dans le projet, soit un montant de 1426.50€. Afin de ne pas surcharger les dépenses liées à la culture, Monsieur Le maire propose de ne pas solliciter Rue des Arts en 2023, pour rester sur une dépense équivalente.

Vu la demande de Roche aux Fées Communauté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ ACCORDE une subvention à hauteur de 1.5 € par habitant soit un montant total de 1426.50€.

Finances : Boulangerie : Montant du loyer du logement

Monsieur le Maire rappelle que le montant actuel du loyer du logement au-dessus de la boulangerie s'élève à 250 € pour un T 5.

Ce montant est largement en dessous des prix du marché et propose au conseil de revoir ou pas ce montant. Les membres du conseil proposent de voter sur quatre tarifs différents.

Il est proposé 400 €, 450 €, 500 € et 550 €. Le Maire précise que ce logement a une valeur locative d'environ 700 € sur le marché actuel.

Le montant du loyer sera fixé à la majorité relative. Après délibération, le conseil municipal, à la majorité relative

➤ DECIDE de fixer le montant du loyer à 550 € avec une interdiction de sous-louer .

Ressources humaines : Majoration des heures supplémentaires récupérées.

Monsieur le Maire explique qu'au-delà de 35 heures hebdomadaires, les heures supplémentaires lorsqu'elles sont rémunérées, le sont avec une majoration. Mais, lorsque ces heures sont récupérées, elles le sont sans majoration. Il convient donc de prendre une décision afin que tous les agents soient traités de la même manière lorsqu'ils font des heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires rémunérées effectuées au-delà de 35h étant majorées de 25 % le jour et 50 % la nuit, Monsieur Le Maire propose de majorer également de manière identique les heures supplémentaires récupérées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ DECIDE que les heures supplémentaires faites au-delà de 35 heures hebdomadaires et récupérées soient majorées de 25 % le jour et 50 % la nuit.

Ressources humaines : Pause méridienne

Monsieur Le Maire explique que certains agents ne prennent pas de pause méridienne le midi et / ou le font sur le temps de travail rémunéré. Monsieur Le Maire rappelle que la réglementation prévoit un temps de pause rémunéré de 20 mn au-delà de 6 heures de travail. Ce temps de pause est souvent réparti en 2 temps : une pause-café le matin et l'après-midi ou le temps de pause aux récréations pour les ATSEM. Afin de préserver la santé des agents qui doivent avoir un temps de récupération au calme pour s'alimenter il convient de convenir d'un temps de pause non rémunéré concernant la pause méridienne. Pour information, Le Maire rappelle que le temps de pause méridien varie de 30 mn à 1 heure selon que les agents concernés mangent sur place ou rentrent à leur domicile. Il pourrait donc être envisagé de fixer le temps de pause au minimum à 30 mn pour tous les agents de la commune.

Vu l'obligation du Maire d'accorder une pause méridienne (non rémunérée) aux agents d'une collectivité

Vu les recommandations du service « conditions de travail » du CDG 35

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ FIXE le temps quotidien de pause méridienne et non rémunéré à 30mn

Vie communale : Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle le contexte économique difficile actuel et que l'augmentation des prix d'une manière générale va avoir des conséquences sur le budget de fonctionnement. Il convient donc de faire des économies sans attendre la fin d'année budgétaire. De ce fait, les horaires de l'éclairage public doivent être revus à la baisse afin de limiter l'augmentation des factures d'électricité. M. le Maire indique que les différents secteurs peuvent être réglés de manière distincte et précise que la fin d'éclairage le matin et le début d'éclairage le soir se font de façon automatique en fonction du lever et coucher du soleil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

➤ DECIDE que l'éclairage du matin débutera à 6H30 jusqu'à extinction automatique.

➤ DECIDE que l'éclairage du soir sera mis en route automatiquement jusqu'à 21h30.

Vie communale : Illuminations de Noël

Monsieur le Maire rappelle comme pour l'éclairage public, que les illuminations de Noël vont avoir un impact sur les factures d'électricité et donc sur le budget fonctionnement de la commune. De ce fait, la durée de fonctionnement des illuminations de Noël doit être revue à la baisse. Les membres du conseil municipal proposent de programmer le début des illuminations au 15 Décembre. Le temps quotidien d'allumage sera calé sur l'éclairage public sauf peut-être le week-end de Noël. Le vote n'est pas nécessaire.

RPI - ÉCOLES PRIVÉES SAINT PIERRE & SAINTE-MARIE



Notre première escale en ASIE nous a permis de découvrir des lieux et modes de vie différents des nôtres. Nous avons été très surpris par le sens de lecture, par l'écriture, par les conditions de vie, par les coutumes : Tout est tellement différent ! Selon notre âge, nous avons écrit nos premiers mots ... (asiatiques bien sûr), testé des techniques artistiques, mais aussi découvert les arts martiaux (les Ce1-Ce2).



Nous avons aussi testé plusieurs recettes de cuisine.

Grâce à Agathe, la bibliothécaire, nous avons tous découvert des œuvres asiatiques, ainsi que le principe du Kamishibai (petit théâtre de bois).!

Des temps de partage que nous avons hâte de renouveler lors de notre prochaine escale Les Amériques !

Contact : Mme BERRE - Chef d'établissement - par téléphone au 02.99.43.69.07 (laisser un message vocal avec vos coordonnées). Nous conviendrons ensemble d'une date de rdv afin d'échanger sur le projet de l'école, visiter les locaux et faire connaissance...

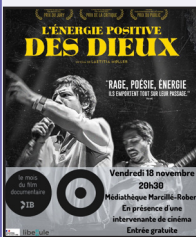
LA MÉDIATHÈQUE



BEBES LECTEURS EN MUSIQUE : animation gratuite pour les enfants de 0 à 3 ans, Vendredi 25 novembre à 11h.



LA TÊTE DANS LES HISTOIRES : animation pour les enfants de 3 à 6 ans : Mardi 29 novembre à 17h. Inscription des enfants qui vont à la garderie possible auprès de celle-ci.



MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE : Entrée gratuite, inscription conseillée. Vendredi 18 novembre. 20h30. En présence d'une intervenante de cinéma. Venez découvrir le film documentaire à la médiathèque **L'énergie positive des dieux, de Laëtitia MOLLER**. Accompagnés de quatre musiciens, Stanislas, Yohann, Aurélien et Kévin sont les chanteurs du groupe Astérotypie. Issus d'un institut médico-éducatif accueillant de jeunes autistes, ils dévoilent sur scène leur univers détonnants, encouragés par Christophe, leur éducateur.



SPECTACLE DE FIN D'ANNEE : Entrée gratuite, inscription obligatoire, tout public à partir de 3 ans. Samedi 3 décembre à 11h00. **La compagnie Au 36ème dessus** nous présente son spectacle **Vœux à volonté**. Madame Annie VERSAIRE a un travail éreintant : Gérer la répartition des naissances, superviser les fêtes d'anni(e)versaires, la déco, les invités, le gâteau etc. Aujourd'hui, tout était parfait, et puis il a fallu qu'un détail cloche : un vœu irréalisable. Décidément, les enfants deviennent de plus en plus exigeants. Ni une ni deux, madame Annie VERSAIRE boucle sa valise et part à la recherche d'une solution.

LES RENDEZ-VOUS DU CLUB

Lundi 07 novembre	Concours de belote du club à la Salle polyvalente
Mardi 08 novembre	Rencontre des adhérents. Après-midi jeux
Vendredi 18 novembre	Bal animé par Didier GILBERT
Mardi 22 novembre	Rencontre des adhérents, jeux de société, belote, palets.
Mardi 29 novembre	Sortie Bowling à VITRÉ
Mardi 06 décembre	Rencontre des adhérents. Après-midi jeux

Repas du Club :

Il est fixé au jeudi 08 décembre, à 12 h, à la salle polyvalente. Inscriptions avant le 02 décembre. Prix inchangé : 8 € par personne pour les adhérents.

Le repas sera suivi, à 15 h, par l'Assemblée générale annuelle du club.

Les Concours de BELOTE du secteur :

Lundi 07 novembre	MARCILLÉ-ROBERT
Lundi 14 novembre	MARTIGNÉ-FERCHAUD
Lundi 21 novembre	STE COLOMBE (à COËSMES)
Lundi 28 novembre	COËSMES

PHARMACIE DE MARCILLÉ-ROBERT



À MARCILLÉ-ROBERT, petit à petit, l'équipe de la pharmacie s'agrandit et nous avons plaisir à travailler ensemble !

Aurélie LAMOUREUX, préparatrice, originaire de MARCILLÉ, travaille ici depuis 3 ans déjà. Elle réalise chaque semaine avec efficacité et méthode l'ensemble des piluliers et des renouvellements de traitement des résidents de l'EHPAD.

Flora SACHET, 20 ans, originaire de VISSEICHE, commence un DEUST de 2 ans pour devenir préparatrice. En apprentissage, elle travaille à la pharmacie 2 jours et demi par semaine. Pour l'instant, elle s'occupe de la gestion du stock, du rangement des commandes... Son aide m'est déjà très précieuse et elle le sera encore plus quand elle pourra commencer à vous servir à partir de juillet 2023 !

Je profite de ce petit mot pour vous informer que la pharmacie sera exceptionnellement fermée le samedi matin 12 novembre.

Et, je tiens aussi à remercier les Marcilléens qui résident sur la grande rue et laissent les places de stationnement libres devant la pharmacie (en journée et pour les gardes de nuit ou de week-end).

En effet, parmi mes clients, certains sont "à mobilité réduite" et d'autres arrivent parfois sur un pied en attendant que je leur fournisse une paire de cannes ! Ils apprécient vraiment de pouvoir se garer au plus près...

MERCI pour eux ! Et, à bientôt !

Anne BENOIST



AUTRES INFORMATIONS

14 septembre 2022 | **22** novembre 2022

EXPOSITION

Mairie de Marcillé-Robert • Entrée libre et gratuite

- Lundi de 9 h à 12 h 30, mardi de 14 h à 18 h 30, mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, vendredi de 14 h à 17 h
- Ouvertures les samedi 17 et dimanche 18 septembre de 14 h à 17 h
- archives.ille-et-vilaine.fr

Prochaine
permanence du PIMMS
à MARCILLÉ - ROBERT,
le mardi 29 novembre
de 11h00 à 13h00
& de 14h00 à 17h00.



La collecte de recensement de la population auprès des habitants de MARCILLÉ - ROBERT se fera entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

**Le repas du C.C.A.S. aura lieu le MARDI 15 NOVEMBRE
à la salle polyvalente de MARCILLÉ-ROBERT**

TARIFS :

12 € pour les personnes de + de 70 ans
23 € pour les personnes de - de 70 ans

LE MENU

Apéritif : Kir pétillant et gâteau apéritif

Entrée : Saumon sauce oseille,
julienne de légumes

Plat : Langue de boeuf sauce madère,
gratin printanier

Dessert : Tiramisu café
Café & pain

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 02.99.43.67.34

**L'ÉNERGIE POSITIVE
DES DIEUX**

UN FILM DE LAETITIA MÖLLER

"RAGE, POÉSIE, ÉNERGIE
ILS EMPORTENT TOUT SUR LEUR PASSAGE."

Vendredi 18 novembre
20h30

Médiathèque Marcillé-Robert
En présence d'une
intervenante de cinéma
Entrée gratuite

le mois du film documentaire
IB

libe||ule



La DGFIP du Service des Impôts des Particuliers de VITRÉ tiendra une permanence, sans rendez-vous :
- à RETIERS, le vendredi 4 novembre de 9h à 12h.
- à la GUERCHE DE BRETAGNE, le mardi 15 novembre de 14h à 17h.